



Droit petit-enfants pour succession maison

Par **fanou69**, le **06/05/2015** à **09:06**

Bonjour,

je parle au nom de mes enfants et neveux qui sont mêlés à une succession de maison de leur grand mère qui en a l'usufruit depuis le décès du grand-père. en effet les héritiers directs sont décédés tous les deux (pères des enfants et neveux) et l'un d'eux a fait un legs à un tiers (hôpital). actuellement la mamie est hospitalisée depuis plus d'un mois et ne pourra pas retourner chez elle. donc mes enfants et mes neveux doivent s'occuper de la vente de la maison.

ma question est : est ce que le tiers a priorité sur les enfants et est ce qu'il peut faire vendre la maison aux enchères?

Merci de me répondre si vous le pouvez.

bonne journée.